

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 13 octobre 2010, à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, maire du canton de Dundee
M. Normand Crête, maire du canton de Hinchinbrooke
M. Ronald Critchley, conseiller de la ville de Huntingdon
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown
Mme Louise Lebrun, maire de la municipalité de Sainte-Barbe
Mme Jocelyne Lefort, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Denis Loïselle, maire du village de Howick
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Mme Deborah Stewart, maire du canton d'Elgin
Mme Suzanne Yelle Blair, maire de la municipalité de Franklin
M. François Landreville, directeur général/secrétaire-trésorier

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

5959-10-10

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que la séance est ouverte.

ADOPTÉ

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

5960-10-10

Il est proposé par Denis Loïselle
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
Que l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉ

3A. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2010**

5961-10-10

Il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2010 est adopté.

ADOPTÉ

3B. **PRÉSENTATION DES GAGNANTS DU « CONCOURS PHOTO »**

5962-10-10

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement
De féliciter l'agent culturel, M. Luc de Tremmerie, tous les participants à ce 6^e concours
et aux gagnants suivants :

Prix : Catégorie jeunesse (17 ans et moins)

Grand prix du Jury : 300 \$ en argent
Maryse Trottier-Cournoyer, Hinchinbrooke
Secret place, Rockburn

Deuxième prix du Jury : 200 \$ en argent
Nikki Cooke-Paige, Franklin
Lake water, 1000 Islands

Troisième prix du Jury : 100 \$ en argent
Kellan Rankin, Ormstown
Iron Man, Ormstown

Prix du public Les Galeries Ormstown : 250 \$ en argent
Kellan Rankin, Ormstown
Imaginary friend, Ormstown

Prix : Catégorie adulte (18 ans et plus)

Grand prix du Jury : 400 \$ en argent
Randall Der, Howick
We are the light, Jerusalem

Deuxième prix du Jury : 200 \$ en argent
Johanne Hurtubise, Huntingdon
Marche au lever du soleil, Maine

Troisième prix du Jury : 100 \$ en argent
André Gariépy, Huntingdon
La lumière du temps, Huntingdon

Prix du public Les Galeries Ormstown : 250 \$ en argent
Sheri Graham, Saint-Anicet
Rays of light, California

ADOPTÉ

4. PRÉSENTATION DE M. RICK HILTON, DE LA GRC, ET DU SERGENT STÉPHANE LAMONTAGNE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le sergent Lamontagne informe les membres du Conseil sur le partenariat entre la GRC et la Sûreté du Québec en rapport à la lutte de contrebande de cigarettes.

5. PRÉSENTATION DE MME SYLVIE BRUNET D'UN PROJET EN PARTENARIAT AVEC LES MUNICIPALITÉS

Madame Brunet informe les membres du Conseil au sujet du fonds de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent pour les arts et les lettres. Elle explique qu'une bourse est disponible pour un partenariat avec son projet « Art, patrimoine et famille ». Elle réalisera un tableau par municipalité afin de faire une exposition itinérante et demande de l'information historique pour identifier un immeuble et ouvrir la porte de chaque municipalité afin d'y tenir l'exposition.

5963-10-10

Il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'appuyer le projet « Art, patrimoine et famille » de Mme Sylvie Brunet pour l'aide à la recherche, les lieux d'exposition et la diffusion de l'information sur ces expositions.

ADOPTÉ

6. SUIVI DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE

6.01 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 2003-06-03 – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Barbe dépose le règlement 2003-06-03 modifiant le règlement de lotissement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Barbe a adopté ces règlements le 7 juin 2010;

ATTENDU QUE la MRC a reçu copie des règlements le 7 octobre 2010;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE l'amendement au règlement de lotissement vise à modifier les dispositions relatives à la cession de terrain pour fins de parc, terrain de jeux et espace naturel;

ATTENDU QUE, suite à l'examen et l'analyse du règlement, ce dernier ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

5964-10-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement
D'approuver la conformité du règlement 2003-06-03 de la municipalité de Sainte-Barbe puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

7. **ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE 248-2010 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES SUIVANTES : BOUES MUNICIPALES PROVENANT DES DIVERS TRAITEMENTS DES EAUX USÉES, BOUES DE DÉSENCRAGE ET BOUES ET RÉSIDUS PROVENANT DES ABATTOIRS SAUF CELLES CERTIFIÉES CONFORMES PAR LE BNQ, SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une MRC d'établir des mesures de contrôle intérimaire ;

ATTENDU l'avis de motion donné le 8 septembre 2010 en séance régulière du Conseil des maires;

ATTENDU QUE l'adoption du présent règlement s'inscrit dans un exercice visant à contrôler l'usage de certaines matières résiduelles fertilisantes (MRF) relativement aux activités d'épandage et stockage sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent et de l'obligation de l'information des utilisateurs de MRF;

ATTENDU QUE les MRF visées par le règlement dont les boues municipales provenant des divers traitements des eaux usées, boues de désencrage et boues et résidus provenant des abattoirs, sauf celles certifiées conformes par le BNQ, présentent des risques à la santé publique et qu'un contrôle sur leurs utilisations doit être encadré plus étroitement par les municipalités;

*ATTENDU QU'*un règlement pour le Haut-Saint-Laurent a été, à maintes reprises, revendiqué par une coalition de citoyens visant l'interdiction de l'importation des matières résiduelles fertilisantes provenant de l'extérieur du territoire et des mesures sur l'utilisation plus précautionneuse de ces matières comme engrais en agriculture et sur les terres en culture;

ATTENDU QUE le Conseil des maires adoptait, le 12 mai dernier, le règlement 242-2010 dans le but de prohiber l'importation de certaines MRF dont les boues municipales provenant des divers traitements des eaux usées, les boues de désencrage et les boues et résidus provenant des abattoirs, et d'encadrer l'usage de celles produites sur le territoire relativement aux activités d'épandage et stockage;

ATTENDU QUE le 20 juillet dernier, le Conseil des maires se voyait refuser l'entrée en vigueur du règlement 242-2010 sur le principe de non-conformité aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et du développement des activités agricoles, et de la non-cohérence à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*;

ATTENDU QUE le Conseil des maires a convenu de réadopter le règlement dans son intégralité, à l'exclusion de l'article visant la prohibition de l'importation de MRF, irritant aux orientations gouvernementales et à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*;

ATTENDU QUE, préalablement à l'adoption du règlement, des séances de travail réunissant des maires, des agriculteurs et des citoyens ont permis d'établir des règles acceptables quant à la gestion et l'utilisation des matières résiduelles fertilisantes sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE ces règles visent des précautions en matière de salubrité et de saine qualité du milieu agricole;

*ATTENDU QU'*il est de la responsabilité de la MRC de concilier, dans une perspective de développement durable, le développement des activités et des entreprises agricoles en zone agricole et celles relatives à la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles, et d'évaluer sommairement si les solutions envisagées permettent de favoriser l'atteinte de ce résultat;

5965-10-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre

Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement

D'approuver le règlement #248-2010 visant la gestion des matières résiduelles fertilisantes suivantes : boues municipales provenant des divers traitements des eaux usées, boues de désencrage et boues et résidus provenant des abattoirs sauf celles certifiées conformes par le BNQ, sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent, tel que déposé.

ADOPTÉ

8. COMPTES A PAYER DU 19 AOUT AU 13 OCTOBRE 2010

5966-10-10

Il est proposé par Denis Loïselle

Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement

Que les comptes à payer au montant de 901 421,46 \$, pour la période du 19 août au 13 octobre 2010, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer est conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

9. DEPOT DE L'ÉTAT DES RESULTATS AU 30 SEPTEMBRE 2010

5967-1010

Il est proposé par Denis Loïselle

Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement

D'accepter le dépôt de l'État des résultats au 30 septembre 2010.

ADOPTÉ

10. MUNICIPALITE DE MERCIER ET LE CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT

Le préfet informe les membres du Conseil que, suite à la résolution du conseil municipal de Mercier où celle-ci affirme « que la MRC du Haut-Saint-Laurent ne possède pas les ressources humaines compétentes pour assurer la gestion de l'activité transport collectif terrestre », la MRC du Haut-Saint-Laurent transmettra une demande d'excuses, par résolution, puisqu'elle gère le CIT du Haut-Saint-Laurent depuis plus de vingt-cinq ans, à la satisfaction de tous sauf la présente administration de la municipalité de Mercier.

11. DEPOT DE LA LISTE DES POSTES A COMBLER AU SEIN DES COMITES, POUR 2011, LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 24 NOVEMBRE, A 10 H

Le préfet dépose la liste des comités pour 2011.

12. RENCONTRE DE TRAVAIL SUR LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2011, MERCREDI LE 10 NOVEMBRE, A 19 H 30

5968-10-10

Il proposé par Denis Henderson

Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement

De convoquer une séance de travail des membres du Conseil sur les prévisions budgétaires 2011, mercredi le 10 novembre, à 19 h 30.

ADOPTÉ

13. DEMANDE D'APPUI DU CSSS DU HAUT-SAINT-LAURENT POUR OBTENIR DU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX UNE REMUNERATION DE 120 % POUR LES MEDECINS

CONSIDÉRANT les perspectives de recrutement de médecins dans le contexte de pénurie actuelle et à venir;

CONSIDÉRANT la responsabilité populationnelle du CSSS du Haut-Saint-Laurent et de l'ensemble des partenaires locaux et régionaux;

CONSIDÉRANT la difficulté de recruter des médecins en dépit des efforts considérables entrepris au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT l'importance d'intervenir à brève échéance dans le dossier afin d'assurer la pérennité des services médicaux sur le territoire et le maintien de la mission du CSSS du Haut-Saint-Laurent dans sa globalité;

CONSIDÉRANT les limites du mécanisme des PREM (Plan régional d'effectifs médicaux) pour assurer l'accès équitable aux services médicaux partout au Québec;

CONSIDÉRANT les inégalités sociales de santé qui affligent le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent, que ce soit en termes d'état de santé, de conditions socioéconomiques, d'espérance de vie et de mortalité évitable, le plaçant dans les populations les plus défavorisées du Québec;

CONSIDÉRANT le caractère bilingue du territoire du Haut-Saint-Laurent, ce qui occasionne des possibilités plus restreintes de recrutement de nouveaux médecins;

CONSIDÉRANT que la population du Haut-Saint-Laurent a le plus faible accès aux services médicaux d'omnipratique de tout le Québec, ne consommant que 77 % des services attendus par rapport à la moyenne provinciale;

CONSIDÉRANT l'importance d'agir rapidement pour assurer un accès équitable et acceptable aux services médicaux pour la population du territoire;

5969-10-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement

D'appuyer le CSSS du Haut-Saint-Laurent dans sa demande au ministère de la Santé et des Services sociaux d'obtenir une rémunération différenciée de 120 % pour la pratique en établissement et 105 % pour la pratique en cabinet, pour les médecins qui viendraient travailler dans le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

De demander aux instances décisionnelles de prendre toutes autres dispositions nécessaires pour assurer un accès équitable aux services médicaux pour la population du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

14. DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU CONCERNANT LA « MODERNISATION » DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le ministère en titre a annoncé une réforme des pratiques et méthodes en évaluation foncière qui mènera inévitablement à des changements importants dans la saisie des données et dans les rapports produits pour le ministère (rôles, certificat, etc.);

CONSIDÉRANT QUE cette réforme projetée nécessitera une adaptation, sinon un remplacement, du logiciel actuellement utilisé aux fins de la gestion des dossiers fonciers de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette adaptation de logiciel engendrera des coûts importants pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, mais pour tous les organismes responsables de l'évaluation municipale du Québec (OMRE);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déjà investi, depuis les 3 dernières années, des montants importants pour l'achat d'un nouveau logiciel de gestion de l'évaluation foncière (GERFLO) ainsi que pour la formation des employés devant utiliser ce nouveau logiciel;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de ce nouveau logiciel a nécessité une adaptation et de nouvelles règles de fonctionnement au service de l'Évaluation de la MRC et que la productivité de ce service a inévitablement, pendant cette période d'adaptation, diminué mais que le rythme de croisière est de nouveau rétabli;

CONSIDÉRANT QUE de telles décisions provenant d'un ministère de l'État génèrent des coûts faramineux pour les OMRE et qu'il est invraisemblable que le gouvernement, lors de telles décisions, n'offre pas d'aide financière aux organismes visés afin de les supporter pour l'achat de nouveaux logiciels, estimés à près de 175 000 \$ pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil convient qu'une telle réforme a des incidences majeures tant pour ce qui est des budgets que des opérations et souhaite obtenir des éclaircissements sur les raisons évoquées pour ce changement;

5970-10-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier

Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement

Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent appuie la résolution #2010-R-AG252 à l'effet de demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

1. de justifier les raisons pour lesquelles une telle réforme en évaluation foncière municipale est nécessaire, vu les coûts exorbitants qui en découlent ;
2. d'offrir une aide financière aux OMRE advenant qu'il aille de l'avant avec ladite réforme;
3. d'acheminer la présente résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
4. de demander à l'ensemble des OMRE du Québec d'appuyer la présente résolution.

ADOPTÉ

15. **DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE MATAPÉDIA CONCERNANT LA RÉFORME EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

Sujet reporté.

16. **VARIA**

16.01 **ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

ATTENDU QUE la MRC a déposé, sur affichage électronique, sa demande pour une offre de service concernant l'ensemble des travaux se rapportant à l'évaluation foncière ;

ATTENDU QUE la firme « Évimbec » a reçu plus de 70 % comme évaluation de la firme ;

ATTENDU QUE la firme « Évimbec » a déposé l'offre de service conforme la plus basse ;

5971-10-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement
D'attribuer à la firme « Évimbec » le contrat pour la réalisation des travaux en évaluation foncière, pour les années 2011 à 2020, pour une somme totale de 3 121 304 \$, et d'autoriser le préfet et le directeur général à conclure une entente en ce sens.

ADOPTÉ

16.02 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA REALISATION DE LA « POLITIQUE FAMILIALE »

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a fait connaître son intention de réaliser une « politique familiale » ;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux offre un programme d'aide pour la réalisation d'une politique familiale ;

5972-10-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyne Lefort
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement
D'autoriser le préfet et le directeur général à déposer une demande en regard au programme d'aide pour la réalisation d'une politique familiale du ministère de la Santé et des Services sociaux, et d'autoriser le préfet et le directeur général à conclure une entente en ce sens.

ADOPTÉ

16.03 ATTRIBUTION DU CONTRAT EN REGARD À LA RÉCEPTION, AU TRI ET AU CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES SECONDAIRES RÉCUPÉRABLES ISSUES DE LA COLLECTE PÊLE-MÊLE

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent est allée en appel d'offres (par invitation) pour la réalisation du contrat de réception, tri et conditionnement des matières secondaires récupérables issues de la collecte pêle-mêle;

ATTENDU QUE le 12 octobre 2010, la firme Rebutis Solides Canadiens Inc. a déposé une soumission conforme et s'avère le plus bas soumissionnaire;

5973-10-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement
D'accorder le contrat pour la réception, le tri et le conditionnement des matières secondaires récupérables issues de la collecte pêle-mêle à la firme Rebutis Solides Canadiens Inc., au coût de 39.80\$/tonne plus les taxes applicables par année, pour les années à partir du 1 janvier 2011 au 31 décembre 2013, et d'autoriser le préfet et le directeur général à conclure une entente à cet effet. Ce contrat interpelle les municipalités suivantes : Saint-Anicet, Sainte-Barbe et Elgin.

ADOPTÉ

16.04 ATTRIBUTION DU CONTRAT EN REGARD À LA RÉCEPTION, AU TRI ET AU CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES SECONDAIRES RÉCUPÉRABLES ISSUES DE LA COLLECTE SÉPARÉE

ATTENDU QUE la compagnie Rebutis Solides Canadiens Inc. possède les installations nécessaires pour la réception, le tri et le conditionnement des matières secondaires récupérables issues de la collecte séparée;

ATTENDU QUE le 8 octobre 2010, la firme Rebutis Solides Canadiens Inc. a déposé un prix annuel par unité résidentielle pour la réception, le tri et le conditionnement des matières secondaires récupérables issues de la collecte séparée;

5974-10-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Loiselle
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
Que le conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent accepte le prix de la compagnie Rebutis Solides Canadiens Inc. pour la réception, le tri et le conditionnement des matières secondaires récupérables issues de la collecte séparée, au coût de 4.00\$/unité résidentielle plus les taxes applicables par année, pour l'année 2011, avec possibilité de renouvellement pour l'année 2012, et autorise le préfet et le directeur général à conclure une entente à cet effet. Ce contrat interpelle les municipalités suivantes : Dundee, Franklin, Godmanchester, Havelock, Hinchinbrooke, Howick et Très-Saint-Sacrement.

ADOPTÉ

16.05 ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LA MISE À JOUR DE L'AVANCEMENT DU DOSSIER ET L'ÉTABLISSEMENT D'UN MODÈLE D'ÉVOLUTION ET DE GESTION POUR LA MISE EN PLACE DE L'INTERNET HAUTE VITESSE

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a déposé une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral attribuera des argents à une firme privée pour offrir le service Internet haute-vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

*ATTENDU QU'*il faut réaliser l'arrimage de ces deux programmes et vérifier la nécessité et l'intérêt, s'il y a lieu, des compagnies privées, à étendre le service Internet haute-vitesse sur l'ensemble du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

5975-10-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement
D'attribuer à la firme SCCI, représentée par M. Yves Chabot, président, le contrat pour la mise à jour de l'avancement du dossier et l'établissement d'un modèle d'évolution et de gestion pour la mise en place de l'Internet haute vitesse, au coût maximum de 12 200 \$ plus taxes, et d'autoriser le préfet et le directeur général à conclure une entente en ce sens.

ADOPTÉ

16.06 COLLOQUE SUR LE PACTE RURAL

Le préfet fait un rappel d'invitation au colloque sur le pacte rural qui aura lieu le 17 novembre 2010 à Vaudreuil-Soulanges.

16.07 RÉSOLUTION EN REGARD AU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT

ATTENDU QUE le CIT du Haut-Saint-Laurent a été créé par décret en décembre 2004;

ATTENDU QUE le service de transport en commun offert par le CIT du Haut-Saint-Laurent a évolué de façon significative avec l'ajout de service en période hors-pointe et les fins de semaines;

ATTENDU QUE depuis la création du CIT du Haut-Saint-Laurent, les municipalités faisant partie de l'entente constitutive du CIT du Haut-Saint-Laurent ont vu leur contribution financière augmenter de façon considérable (2 863% au cours des années);

ATTENDU QUE le CIT du Haut-Saint-Laurent est à revoir son décret et plus particulièrement l'article 9 en regard au partage des coûts;

5976-10-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
Que les municipalités faisant parties du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent acceptent d'augmenter leur contribution financière au CIT du Haut-Saint-Laurent, passant ainsi de 20 000 \$ à 71 600 \$;

Que cette augmentation sera progressive, soit sur une période de 3 ans;

Que le partage des coûts se fera en fonction de la population;

Que cette contribution financière est rétroactive au 1^{er} janvier 2009.

ADOPTÉ

16.08 CENTRE D'ÉTUDE SUPÉRIEUR DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT

5977-10-10

Il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
De nommer M. Alain Castagner au C.A. du Centre d'étude supérieur de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

16.09 DEMANDE DÉPOSÉE EN REGARD À LA DÉCHARGE ST-LOUIS

Mme Louise Lebrun dépose une résolution de son conseil municipal en regard au cours d'eau « Décharge St-Louis ».

17. CORRESPONDANCE

1. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Communiqué intitulé « *Réaction de la FQM à l'annonce gouvernementale sur les gaz de schiste* », 29 août 2010.
2. Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) - Programme de formation, Automne 2010.
3. Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands – Communiqué intitulé « *Une rentrée sous le signe de la réussite* », 3 septembre 2010.
4. Municipalité de Franklin - Invitation à une conférence de presse concernant la fermeture du poste frontalier de Franklin, mercredi le 8 septembre 2010, à 10 h 30.
5. « Hors feu express » - Bulletin d'information de la direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, 3 septembre 2010.
6. Sécurité publique Canada - Communiqué intitulé « *Le gouvernement du Canada annonce un projet pilote pour accroître la sécurité aux postes frontaliers du Québec* », 27 avril 2010.
7. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Communiqué intitulé « *Nouvelles règles d'éthique en matière municipale : le gouvernement doit aussi s'imposer une rigueur exemplaire* », 7 septembre 2010.
8. Tourisme Suroît - Annonce des nominations au *Gala Grand Prix Innovation*.
9. Société d'habitation du Québec - Programme préliminaire du prochain *Rendez-vous de l'habitation* qui aura lieu le 4 octobre prochain.
10. Mutuelle d'attraction région Valleyfield-Huntingdon - Invitation à un atelier de formation sur le monde de l'immigration, le 28 septembre 2010.
11. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Communiqué intitulé « *La FQM, fière partenaire de la ruralité* », 9 septembre 2010.

12. MRC de Maria-Chapdelaine - Réponse du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), au président de la FQM, concernant une résolution en regard aux coûts liés à la modernisation des dossiers d'évaluation foncière.
13. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Communiqué intitulé « *Carte électorale : la FQM demande l'intervention du premier ministre* », 10 septembre 2010.
14. Service d'achat pour les municipalités (SAM) - Offre de produits.
15. FQM - Programme de formation, automne 2010.
16. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Information concernant le programme de subventions et de contributions pour le multiculturalisme du Canada.
17. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Communiqué intitulé « *Infrastructures municipales financées par le fédéral : la FQM demande au premier ministre Harper de repousser la date limite* », 14 septembre 2010.
18. « Dernière heure » - Bulletin de la FQM, 14 septembre 2010.
19. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Communiqué intitulé « *Carte électorale : la FQM exige un maintien de la représentativité des régions* », 14 septembre 2010.
20. FQM - Accusé réception de notre résolution concernant les cours d'eau.
21. « Cyberbulletin » - Bulletin d'information du MAMROT, 20 septembre 2010.
22. Maire d'Amqui - Information suite au lancement officiel de la campagne d'adhésion à la résolution municipale « Le sort du nucléaire au Québec ».
23. « Contact Plus » - Bulletin d'information de la FQM, 17 septembre 2010.
24. SADC du Suroît-Sud - Annonce de l'arrivée d'un nouveau directeur général, M. Yvon D'Aoust.
25. Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Laurent - Annonce de la prochaine assemblée générale, le mercredi 29 septembre, à 19 h, à l'Hôtel de ville de Très-Saint-Sacrement.
26. Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Saint-Laurent - Lettre de présentation du nouveau coordonnateur de cet organisme, M. Patrice Malette.
27. « Carrefour municipal express » - Bulletin d'information du Carrefour action municipale, 1^{er} octobre 2010.
28. « Le courant » - Bulletin d'information du comité ZIP du Haut-Saint-Laurent, septembre 2010.
29. FQM - Annonce de la présence de la FQM sur Twitter et Facebook.
30. SADC du Suroît-Sud - Communiqué intitulé « *Atelier techniques de vente, 50 entrepreneurs y participent* », 28 septembre 2010.
31. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Communiqué intitulé « *Infrastructures municipales financées par le fédéral : la FQM déçue du manque d'ouverture du ministre Flaherty* », 27 septembre 2010.

32. CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Invitation à un atelier de présentation en regard à l'intégration de la main-d'œuvre immigrante, le 6 octobre 2010, à Notre-Dame-de-l'Île Perrot.
33. FQM - Offre de formation en gestion financière et pratiques performantes.
34. Rencontre des intervenants en agriculture du Suroît - Invitation à un dîner-conférence, le 15 octobre, à 11 h 30.
35. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune - Accusé réception de notre résolution en regard à un appui au mémoire de la FQM relativement à la Loi sur les mines.
36. Immigration et Communautés culturelles - Annonce de la 8^e édition de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles, du 3 au 9 octobre 2010 et invitation à organiser des activités.
37. MAMROT - Annonce de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires sur la modernisation des dossiers d'évaluation foncière.
38. MRC d'Avignon - Appui à la MRC d'Antoine-Labelle relativement à la modernisation des dossiers de l'évaluation foncière.
39. Hydro-Québec - Cyberbulletin régional, 30 septembre 2010.
40. Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands - Annonce de la nomination prochaine d'un nouveau commissaire et invitation à poser sa candidature.
41. Hydro-Québec, direction générale Richelieu - Annonce de l'arrivée de Mme Claudine Bouchard à titre de chef – Relations avec le milieu et projets spéciaux.
42. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune - Accusé réception de notre résolution en regard à un appui au mémoire de la FQM relativement à la Loi sur les mines.

18. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été soulevée.

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

5978-10-10

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que la séance est levée.

ADOPTÉ

Alain Castagner
Préfet

François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier